

Contributions des familles- 2022-2023

Chers parents,

Nous souhaitons cette année, détailler les frais facturés aux familles et vous donnez le tarif incluant tous les frais. Seules les fournitures scolaires et fichiers en fonction de la classe de votre enfant, seront facturés en plus. (Voir liste de fournitures par classe, fournie en juillet). Ils sont en effet utilisés par votre enfant et vous les récupérez en fin d'année scolaire.

Colonne Variable : La contribution famille comprend les frais liés au fonctionnement de l'école (entretien des locaux, assurance élève*, solidarité entre établissements sarthois, assurances et taxes sur l'immobilier, mobilier, énergies, salariés OGEC : ASEM).

Colonne Fr. Fixes : A cette contribution, s'ajoutent chaque mois, les frais pédagogiques et les sorties scolaires

Colonne Total : Vous trouverez le total des deux montants.

L'augmentation annuelle se fait sur la contribution (colonne1). Les frais de la colonne 2 sont facturés en fonction du coût payé par l'OGEC.

1- **Calcul des contributions par famille :** Les contributions sont calculées en fonction des revenus du foyer. Pour cela, nous calculons le quotient école :

$$\text{Quotient école} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence 2022}^{(1)}}{\text{Nombre de parts du foyer fiscal}}$$

(1) ligne n°25 de votre avis d'imposition 2021

Tranche	Quotient école	Tarif mensuel 1 enfant			Tarif mensuel 2 enfants			Tarif mensuel 3 enfants		
		Variable	Fr. Fixes	Total	Variable	Fr. Fixes	Total	Variable	Fr. Fixes	Total
1	18 234 € et plus	46 €	16,00 €	62 €	83 €	32,00 €	115	110 €	48,00 €	158 €
2	16 092 € à 18 233 €	42 €	16,00 €	58 €	75 €	32,00 €	107€	100 €	48,00 €	148 €
3	13 950 € à 16 091 €	37 €	16,00 €	53 €	67 €	32,00 €	99€	89 €	48,00 €	137 €
4	11 811 € à 13 949 €	33 €	16,00 €	49 €	60 €	32,00 €	92€	80 €	48,00 €	128 €
5	9 658 € à 11 810 €	28 €	16,00 €	44 €	54 €	32,00 €	86 €	70 €	48,00 €	118 €
6	7 521 € à 9 657 €	25 €	16,00 €	41 €	47 €	32,00 €	79 €	63 €	48,00 €	111€
7	5 380 € à 7 520 €	22 €	16,00 €	38 €	42 €	32,00 €	74 €	56 €	48,00 €	104 €
8	Moins de 5 379 €	20 €	16,00 €	36 €	36 €	32,00 €	68 €	48 €	48,00 €	96 €

La contribution famille du 4^{ème} enfant est gratuite.

Si vous souhaitez participer aux travaux de l'école, vous pouvez faire un don par chèque à l'ordre de la Cénomane, sous enveloppe à l'attention de la directrice. Vous recevrez ensuite un reçu fiscal pour réduction d'impôts.

2- **Si vous le souhaitez, l'adhésion à l'APEL (cf brochure APEL jointe):**

Celle-ci est valable pour l'année entière. L'adhésion de 27 € est facturée et prélevée lors du premier prélèvement (12 octobre).

3- **Mode de facturation**

Le prélèvement automatique est le mode de paiement généralisé sur l'école, il s'effectue sans frais pour vous et **sur 10 mois** (d'octobre à juillet), le 12 de chaque mois. Vous recevez une facture annuelle ainsi qu'un échéancier de prélèvement fin septembre. **Les frais bancaires induits par des rejets de prélèvements sont à votre charge (forfait de 8€ par prélèvement rejeté).** Ce prélèvement peut être interrompu à tout moment à votre demande, et le sera bien sûr en cas de départ en cours d'année.

4- Merci de remplir et de retourner, **pour le 06 septembre 2022 au plus tard :**

- **Le dossier ci-joint.** En cas de **changements de situation** en cours d'année (coordonnées bancaires, adresse...), ou en cas de départ de l'école, bien vouloir en informer la directrice ou le bureau de l'OGEC, dans les meilleurs délais pour une prise en compte dans la facturation : ecolestgermain.savigne@gmail.com
- **Joindre une copie (cette copie vous sera restituée) de votre avis d'imposition sur les revenus de 2021 (du père et de la mère si non mariés ou pacsés) ou présenter la lors d'une des deux permanences fin août.** Si vous ne souhaitez pas présenter ce document le montant de la contribution familiale sera celui de la tranche 1.
- En cas de **première demande de prélèvement**, ou en cas de **changement de coordonnées bancaires**, merci de fournir un **RIB. Un mandat SEPA vous sera remis, vous devrez le signer et le retourner à la directrice.**

* **Assurance scolaire formule globale :** Notre établissement a souscrit un contrat d'assurance auprès de la **mutuelle Saint Christophe**. Cette assurance globale, outre la couverture des risques liés à l'activité de l'établissement, vous offre une couverture en cas d'accident ou de blessure de votre enfant, non seulement à l'école, mais également à la maison et dans le cadre d'activités extra-scolaires**. Pour en bénéficier pleinement et sans aucun frais supplémentaire, reportez-vous à la notice d'information jointe ou rendez-vous sur www.saint-christophe-assurances.fr. Vous pourrez notamment télécharger l'attestation d'assurance nominative.

** Le coût annuel de l'assurance, soit 7.70€ par élève pour la garantie individuelle accident, est inclus dans le budget financé par la contribution des familles. Ce montant ne peut pas être défalqué, mais vous dispense de souscrire une autre assurance scolaire, ou vous permet d'en cumuler les garanties.